

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 22 juin 2015**CP2015_06_15
id. 1791

L'an deux mille quinze le vingt deux juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**FOURNITURE ET TRANSPORT DE LIANTS HYDROCARBONÉS
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS**

Dans le cadre de l'entretien des routes départementales, une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de fourniture et transport de liants hydrocarbonés pour les six subdivisions départementales.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

Procédure : appel d'offres ouvert européen

Marchés à bons de commandes et à lots

Marchés sans montant minimum ni maximum

Validité : 1 an à compter de la date de notification ; reconductible trois années au maximum)

La Commission d'appel d'offres, réunie le 11 mai 2015, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès-verbal.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux fournisseurs proposant la meilleure offre, selon le critère de jugement des offres : prix des prestations.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 11 mai 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :
 - les marchés de fourniture et transport de liants hydrocarbonés pour les six subdivisions départementales avec les fournisseurs suivants :
 - Lot 1 - Subdivision départementale de LAUZERTE
Attributaire : Société L.R.G (Liants Routiers de Garonne)
 - Lot 2 - Subdivision départementale de CASTELSARRASIN
Attributaire : Société L.R.G (Liants Routiers de Garonne)
 - Lot 3 - Subdivision départementale de MONTAUBAN
Attributaire : Société L.R.G (Liants Routiers de Garonne)
 - Lot 4 - Subdivision départementale de SAINT ANTONIN NOBLE VAL
Attributaire : Société L.R.G (Liants Routiers de Garonne)
 - Lot 5 - Subdivision départementale de VALENCE D'AGEN
Attributaire : Société L.R.G (Liants Routiers de Garonne)

- Lot 6 - Subdivision départementale de VERDUN SUR GARONNE
Attributaire : Société L.R.G (Liants Routiers de Garonne)

- toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC